

209D1054  
FR0010451203-DD1054

24 février 2009

## INFORMATION

**Déclaration individuelle relative aux opérations des personnes  
mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier sur les titres de la société**

**LA PRESENTE DECLARATION N'A PAS FAIT L'OBJET D'UN CONTROLE DE L'AMF ET EST  
ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE EXCLUSIVE DU DECLARANT.**

REXEL

<b>DECLARANT :</b> Pascal MARTIN, Membre du Directoire
<b>INSTRUMENT FINANCIER :</b> Actions
<b>NATURE DE L'OPÉRATION :</b> Cession
<b>DATE DE L'OPÉRATION :</b> 19 février 2009
<b>DATE DE RECEPTION DE LA DECLARATION :</b> 19 février 2009
<b>LIEU DE L'OPÉRATION :</b> Euronext
<b>PRIX UNITAIRE :</b> 4,48 €
<b>MONTANT DE L'OPÉRATION :</b> 44 800 €

*"Les données à caractère personnel collectées par le biais de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique réservé à l'usage exclusif de l'AMF pour l'accomplissement de ses missions. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les personnes physiques concernées peuvent exercer leur droit d'accès aux données, et le cas échéant, les faire rectifier en s'adressant à la Direction des Emetteurs à l'AMF."*